



## DÉCLARATION LIMINAIRE - CSA du SPIP de la Mayenne

**MARDI 29 AVRIL 2025**

Voilà plusieurs mois que le SPIP de la Mayenne connaît des difficultés. À un tel point que nous avons eu le droit à une visite du Directeur Interrégional Adjoint le 09 décembre 2024. Alors que nous aurions pu espérer une meilleure appréhension de la situation, les agents ont été rappelés à leurs devoirs de fonctionnaire et la direction soutenue dans son management !

La parole déjà limitée au SPIP s'est atténuée encore plus, et la valse des arrêts maladie s'est enclenchée !

Le service a traversé un hiver rude :

- en termes de ressources humaines
- en termes de relations sociales

Et malgré les nombreuses absences, quitte à n'avoir qu'un seul CPIP présent et faisant fi des consignes de sécurité, le service est resté ouvert.

Face à l'épuisement des personnels tous corps confondus et aux tensions, Madame la Directrice vous avez été poussée, par la médecine du travail et la Direction Inter-Régionale, à missionner une psychologue du travail pour évaluer l'état du service.

Si cette démarche est à saluer, car elle a permis à chaque personnel de s'exprimer individuellement, dans un cadre apaisé et sécurisé, la restitution intervenue le 10 mars nous a laissé dubitatifs.

Au-delà de reconnaître la présence de Risques Psycho Sociaux au SPIP de la Mayenne, avec des causes multiples, les solutions proposées sont restées limitées.

Nous ne dénigrons pas le soutien apporté par nos collègues du SPIP d'Ille et Vilaine et de Seine-Maritime et nous tenons à les remercier sincèrement et saluer leur efficacité.

Toutefois, les mêmes maux perdurent au SPIP :

- une insécurité organisationnelle
- un sentiment d'iniquité dans le traitement des demandes (TT, CA)
- une communication réduite avec une absence de réunion de service, mais des points informations hebdomadaires descendants

- un dialogue agents/hiérarchie limité au cours duquel les agents ont le sentiment d'être inaudibles
- des collègues toujours en souffrance au travail, pour certains maintenus sur des postes qu'ils souhaitent quitter.

Face à ce fonctionnement, une partie des agents du SPIP de la Mayenne continue de se sentir en insécurité sur leur lieu de travail et doit composer avec une hiérarchie dans laquelle ils n'ont plus confiance.

Aujourd'hui, Madame la Directrice vous nous réunissez pour tenir un CSA, au combien attendu, puisque le dernier remonte au 30 septembre 2024. Celui programmé le 7 novembre a été annulé par vos soins alors que nous pointions l'existence de Risques Psycho Sociaux.

Initialement ce CSA devait porter sur le bilan de Mme Poussin la psychologue du travail et ses préconisations. Y ont été ajoutés des points notamment la révision de la charte des temps.

Si reprendre le dialogue social pour vous Madame La Directrice correspond à présenter au sein du même CSA ces 2 sujets dont l'un (la charte des temps) peut être source de nouvelles tensions au sein de notre service, nous nous questionnons sur votre volonté de faire avancer ce service.

Nous serons vigilants à ce que les intérêts des agents soient pris en compte et nos propos tracés dans le compte-rendu qui découlera de cette séance, tout en espérant disposer dans un délai raisonnable de cet écrit. En effet, il est souhaitable qu'il ne connaisse pas le sort de compte-rendus de réunions de service dont nous attendons depuis des mois la diffusion, ou encore celui du procès-verbal du CSA du 30 septembre 2024 pour lequel vous avez indiqué par mail ne pas être en capacité de nous présenter n'étant pas finalisé !

Laval, le 29/04/2025

L'ensemble des représentants des personnels UFAP UNSa Justice et CGT-IP du SPIP de la Mayenne